

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française «R. Schuman» à partir de l'année académique 2006-2007

A.M. 13-12-2012

M.B. 12-02-2013

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 20, tel que remplacé par le décret du 30 juin 2006 et modifié par le décret 18 juillet 2008;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française "R. Schuman" à partir de l'année académique 2006-2007, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008, par l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 et par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012;

Vu l'avis n° 102 du Conseil général des Hautes Ecoles donné le 29 mars 2012;

Considérant que les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à la demande émanant de la Haute Ecole,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'annexe figurant à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française «R. Schuman» à partir de l'année académique 2006-2007 telle que modifiée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 2008, par l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 et par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2012 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets à partir de l'année académique 2012-2013.

Bruxelles, le 13 novembre 2012.

J.-Cl. MARCOURT

Annexe

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Economique	Section «Assistant de direction» - Option «Langues et gestion»	Libramont-Chevigny
Type court	Economique	Section «Assistant de direction» - Option «Médical»	Libramont-Chevigny
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Banque et finance»	Libramont-Chevigny
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Fiscalité»	Libramont-Chevigny
Type court	Economique	Section «Comptabilité» - Option «Gestion»	Libramont-Chevigny
Type court	Economique	Section «Informatique de gestion»	Libramont-Chevigny
Type court	Economique	Section «Tourisme» option «tourisme durable»	Liège et Libramont-Chevigny (1)
Type court	Paramédicale	Section «Logopédie»	Libramont-Chevigny
Type court	Paramédicale	Section «Soins infirmiers»	Libramont-Chevigny
Type court	Paramédicale	Spécialisation «Soins intensifs et aide médicale urgente»	Libramont-Chevigny
Type court	Paramédicale	Spécialisation «Santé communautaire»	Libramont-Chevigny
Type court	Pédagogique	Section «Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale préscolaire»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale primaire»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Education physique»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Français et français langue étrangère»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Français et morale»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Langues germaniques»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Mathématiques»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Sciences économiques et sciences économiques appliquées»	Virton



TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales»	Virton
Type court	Pédagogique	Section «Normale secondaire» sous-section «Sciences : biologie, chimie, physique»	Virton
Type court	Sociale	Section «Assistant(e) social(e)»	Arlon (2)
Type court	Technique	Section «Chimie» - Finalité «Environnement»	Arlon
Type court	Technique	Section «Construction» - Option «Technologie du bois»	Libramont
Type court	Technique	Section «Electromécanique» - Finalité «Climatisation et techniques du froid»	Arlon
Type long	Paramédicale	Section «Kinésithérapie» 1 ^{er} cycle	Libramont-Chevigny
Type long	Paramédicale	Section «Kinésithérapie» 2 ^{ème} cycle	Libramont-Chevigny
Type long	Technique	Section «Gestion de chantier spécialisé en construction durable»	Libramont-Chevigny
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» 1 ^{er} cycle	Arlon
Type long	Technique	Section «Sciences industrielles» Finalité «Industrie»	Arlon

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 13 novembre 2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 autorisant l'ouverture des formations organisées par la Haute Ecole de la Communauté française «R. Schuman» à partir de l'année académique 2006-2007.

Bruxelles, le 13 novembre 2012.

J.-Cl. MARCOURT

Notes

(1) «La reconnaissance et l'admission aux subventions de cette formation est soumise à la condition que la Haute Ecole Schuman l'organise dans le cadre d'une convention de codiplomation conclue avec la Haute Ecole Charlemagne, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.»

(2) «La reconnaissance et l'admission aux subventions de la première année de cette formation sur l'implantation correspondante est soumise à la condition que la Haute Ecole Schuman l'organise dans le cadre d'une convention de codiplomation conclue avec la Haute Ecole Henallux, conformément à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.»

